

LANCEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA VAGUE E

28 septembre 2023



Département d'évaluation des établissements (DEE)

PROCESSUS ET RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS VAGUE E

Pierre Glaudes
Directeur du DEE
28 septembre 2023

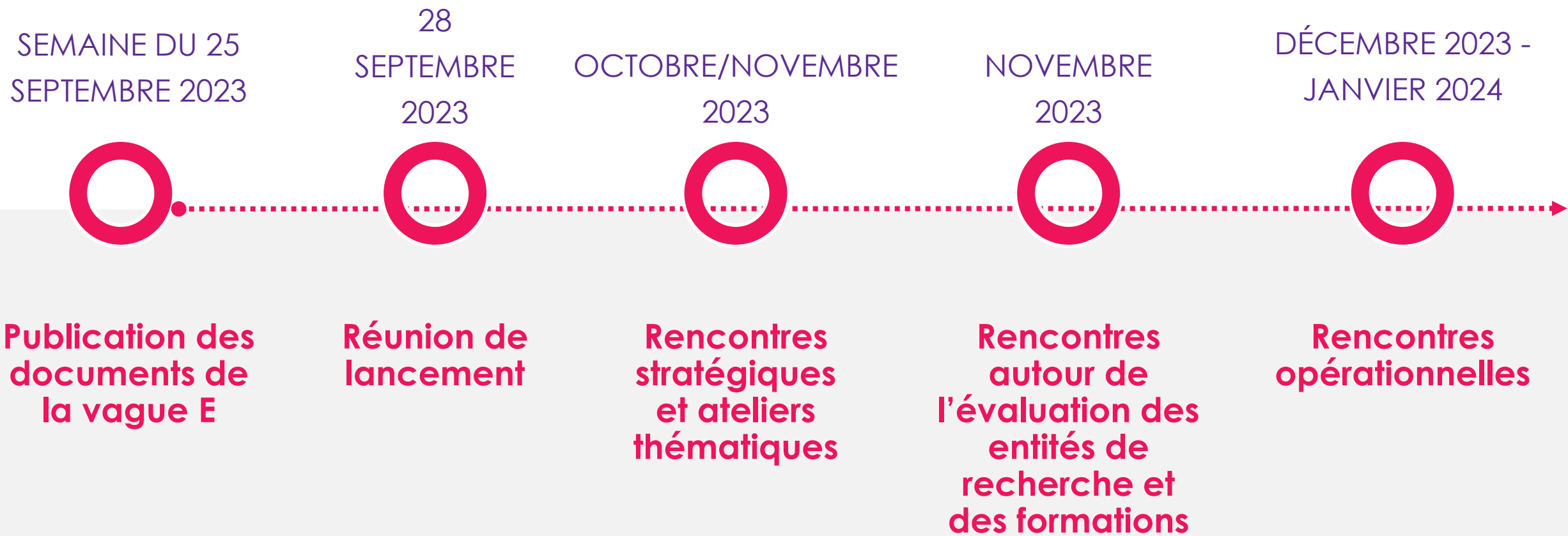


PÉRIMÈTRE ET CALENDRIER DE LA VAGUE E

Les établissements franciliens (hors Paris), des Hauts-de-France, de la Réunion et de Mayotte.

- ◆ **15** universités dont 6 EPE / GE.
- ◆ **35** autres établissements (écoles d'ingénieurs, EESPIG, écoles d'art, écoles d'architecture, autres établissements).

CALENDRIER (1)



CALENDRIER (2)

31 MAI 2024



**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
des entités de
recherche**

14
JUN 2024



**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
des formations,
établissements et
CT**

SEPTEMBRE 2024
- MAI 2025



**Visites des
établissements et des
CT et entretiens
d'évaluation des
entités de recherche
et des formations**

DÉCEMBRE 2024
- OCTOBRE 2025



**Publication
des rapports**

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION (1)



Évaluation mettant l'accent sur l'autonomie et la responsabilité



Évaluation respectueuse des grands choix des établissements



Évaluation centrée sur la stratégie institutionnelle, les moyens mobilisés et les résultats obtenus



Exigence forte sur la qualité de l'autoévaluation

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION (2)

L'autoévaluation (« évaluation interne »)

- Réflexion critique et objectivée sur les activités déployées pendant la période de référence.
- Processus périodique pour les évalués.
- Mobilise les acteurs internes de l'établissement.

« L'évaluation externe » par les pairs

- Experts issus de la communauté de l'ESR avec une expérience de la gouvernance/pilotage institutionnel.
- Principes de neutralité et de prévention des conflits d'intérêts.
- Comité de 6 à 12 membres, selon les établissements, responsable du contenu du rapport final signé par son/sa président/e et contresigné par le Président du Hcéres qui est coresponsable.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

CARACTÉRISTIQUES

Un référentiel commun et modulable, qui prend en compte les spécificités des établissements, organisé en 3 domaines et 18 références

D1

Le pilotage stratégique
et opérationnel

9 réf.
60 critères

D2

La politique de
recherche, d'innovation,
d'inscription de la
science dans la société

4 réf.
37 critères

D3

La politique de
formation, de vie
étudiante et vie de
campus

5 réf.
50 critères

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (1)

Une insistance accrue sur le DDRS (nouvelle référence 4) :
« L'établissement mène une politique active dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale. »

Orientations
générales

Impact socio-
économique et
sociétal de
l'établissement

Engagement dans
la transition
écologique

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (2)

Un référentiel plus précis concernant la relation « centre-composantes » en particulier à travers la réécriture des critères de la référence 5 :

- « C1. L'établissement dispose d'une organisation interne et fonctionnelle adaptée, incluant des composantes (dont les établissements composantes), des directions administratives et des services, qui lui permet de mettre en œuvre sa stratégie avec efficacité et de déployer ses fonctions de support et de soutien avec efficience. Il a su, au cours de la période de référence, adapter cette organisation aux enjeux qui sont les siens.
- C2. L'établissement associe ses composantes (dont les établissements composantes) à l'élaboration des orientations stratégiques qu'il se donne et s'assure du déploiement effectif de ces orientations en leur sein. Dans le cas d'un établissement ayant un secteur santé, les composantes concernées contribuent à l'élaboration et au déploiement des orientations stratégiques définies avec le CHU. »

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

LA MODULATION DES CRITÈRES

Une évaluation utile et adaptée à l'établissement, **qui intègre au mieux ses spécificités et les modulations qu'elles appellent.**

Critères **sans objet** car ils ne concernent pas tous les établissements.

Critères **pouvant faire l'objet d'un focus** parce qu'ils ont un intérêt stratégique particulier pour l'établissement.

Critères **adaptés à la nature de l'établissement** et spécifiés dans le document « Repères pour l'autoévaluation ».

RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉCOLES D'ART ET DE DESIGN ET D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE

Une continuité par rapport au référentiel de la vague D

Une réduction du nombre de critères par rapport au référentiel établissement standard.

Une complémentarité avec le référentiel formation des écoles culture.

Une nouveauté : l'intégration d'une nouvelle référence 4 qui concerne le DDRS.

Pour les écoles d'art, des références sur l'évaluation des produits et des activités de recherche.

ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ÉTABLISSEMENTS EN TROIS PHASES

1

Phase à « grain fin » :

- Évaluation des entités de recherche
- Évaluation des formations de l'établissement

2

Phase de consolidation :

- Production des rapports d'évaluation sur les trois cycles de formation
- Synthèse de l'évaluation des entités de recherche de l'établissement

3

Phase d'évaluation institutionnelle au vu des résultats des évaluations précédentes :

- Évaluation des objectifs stratégiques poursuivis par l'établissement au vu des moyens mobilisés et des résultats obtenus
- Évaluation de sa capacité à en suivre le déploiement

ÉVALUATION INTÉGRÉE

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS



DOMAINE 1 : Pilotage stratégique et opérationnel

DOMAINE 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

DOMAINE 3 : Politique de formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

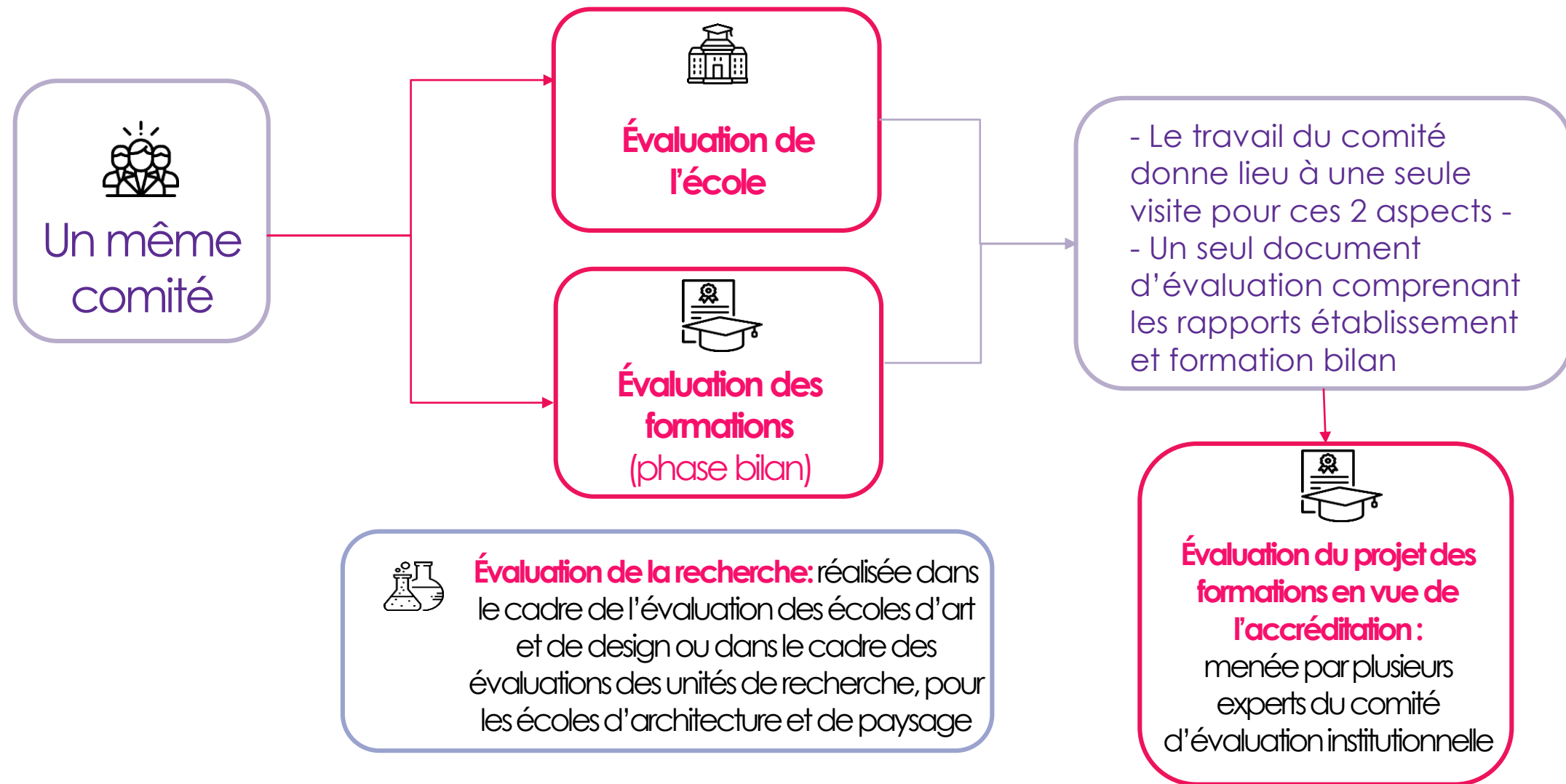


Rapport par cycle de formation



Synthèse d'évaluation
des unités de
recherche

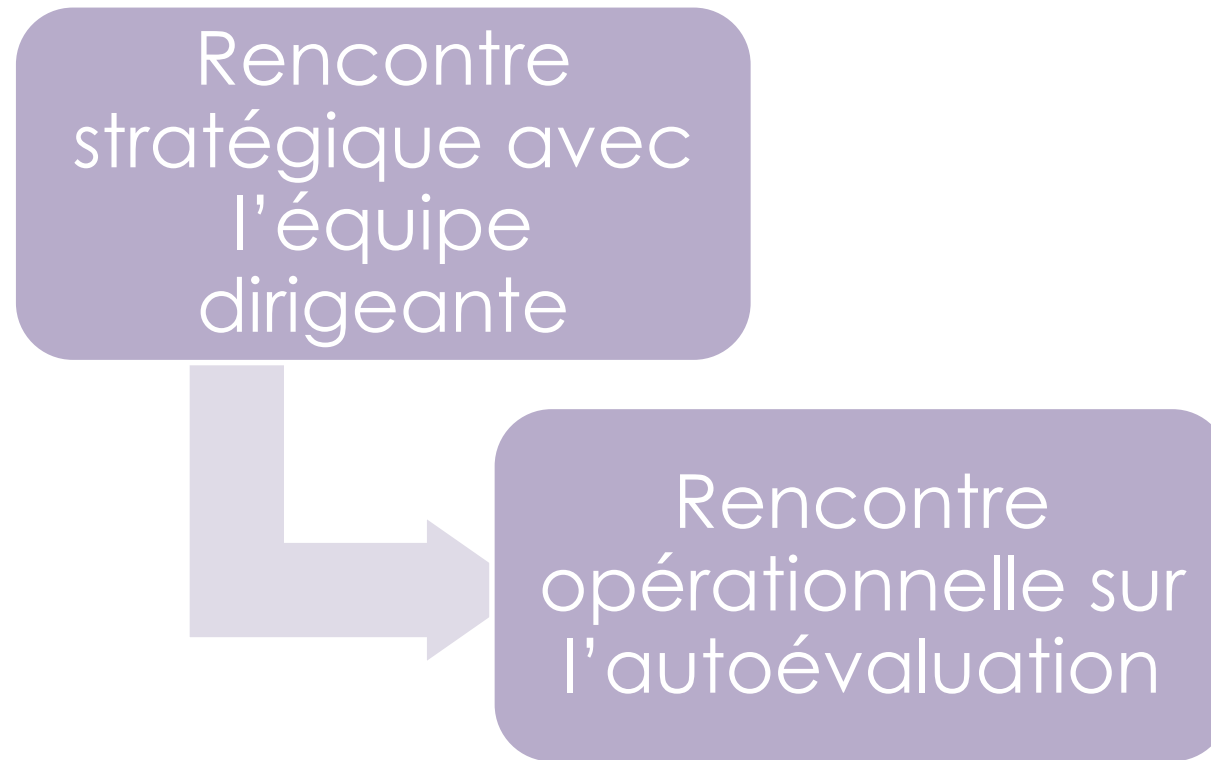
ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ÉCOLES D'ART ET DE DESIGN ET DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE



PROCESSUS D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE (1)

LA PHASE AMONT

Deux rencontres en amont de l'évaluation entre le Hcéres et l'établissement



PROCESSUS D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE (2)

LE DOSSIER D'AUTOÉVALUATION

Le dossier d'autoévaluation (DAE) en trois parties.

- ◆ Un **rapport d'autoévaluation** ;
- ◆ Des annexes ;
- ◆ Les **axes stratégiques** de l'établissement pour le contrat à venir.

Une trame de l'autoévaluation complétée par l'établissement référence par référence.

PROCESSUS D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE (3)

COMPOSITION DU COMITÉ, VISITE, PRODUCTION DU RAPPORT

Composition du comité

Prise en compte des propositions de l'établissement.

Consultation de l'établissement pour la détection des conflits/liens d'intérêt.

Visite

20-60 entretiens avec des interlocuteurs externes et internes.

Une concertation avec l'établissement et des possibilités de propositions.

Une validation finale sous la responsabilité du comité.

Aucune restitution devant l'établissement à l'issue de la visite.

Phase contradictoire avant publication du rapport :

Des premières observations (sur le rapport provisoire) soumises au comité.

Une réponse de l'établissement publiée à la suite du rapport définitif.

CONTACTS

Pierre GLAUDES

DIRECTEUR

01 55 55 63 63

Florian MARQUIS

CHEF DE DÉPARTEMENT

01 55 55 60 36

Évelyne CORNEZ

CHEFFE DE DÉPARTEMENT ADJOINTE

01 55 55 64 54

Pour toute question : dir.etablissement@hceres.fr

Département d'évaluation des formations (DEF)

PROCESSUS ET RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS VAGUE E

Lynne Franjié
Directrice du DEF
28 septembre 2023



LA VAGUE E EN CHIFFRES



1487 FORMATIONS

793 formations du 1^{er} cycle

- 321 Licences
- 313 Licences professionnelles
- 133 BUT
- 24 DEUST
- 2 diplômes d'établissement conférant le grade de licence

583 formations du 2^e cycle

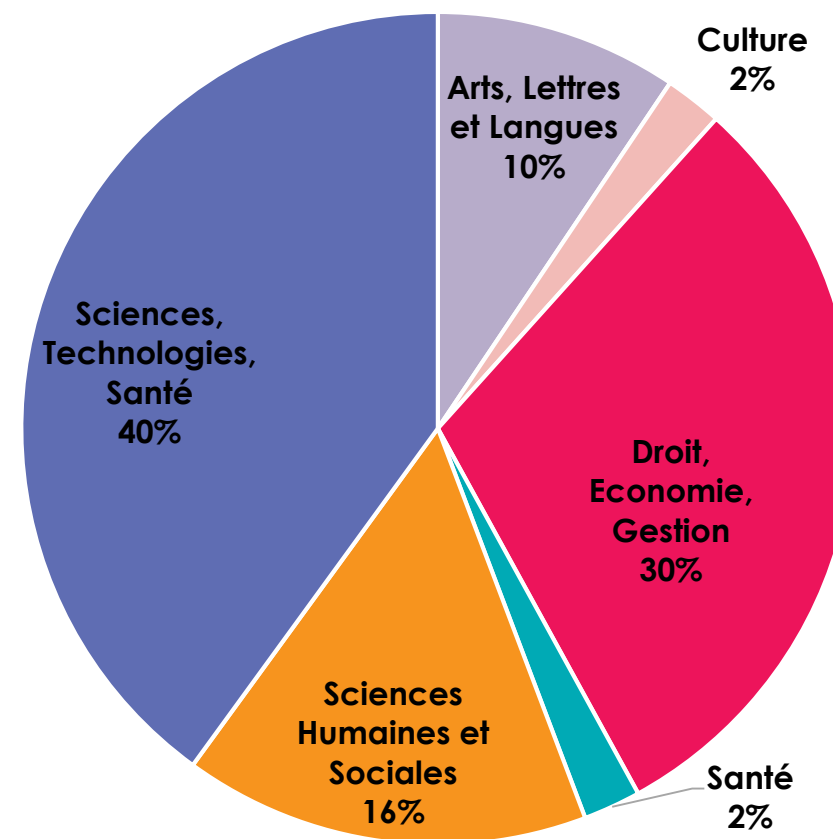
- 573 Masters
- 2 diplômes d'IEP
- 7 diplômes d'établissement valant grade de master
- 1 diplôme de l'ENS

32 formations de santé

26 formations du domaine de la culture (art, architecture)

53 formations doctorales

RÉPARTITION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE PAR DOMAINE



VAGUE E

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1

Aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, en vue de leur accréditation

À travers la définition de critères indispensables à l'accréditation, qui guident l'évaluation des formations, étape préalable et obligatoire à l'accréditation

2

Fournir aux établissements des instruments de pilotage de leur stratégie propre, définie en lien avec l'État, dans le cadre de leur dialogue contractuel

Par une évaluation intégrée, qui apprécie le lien entre la stratégie, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus

3

Répondre aux attentes de l'État de disposer sur les formations, de **diagnostics clairs, de données robustes et d'éléments de comparaison** maniables, validés collégialement, quant à la mise en œuvre des **dispositions réglementaires et des orientations politiques nationales**

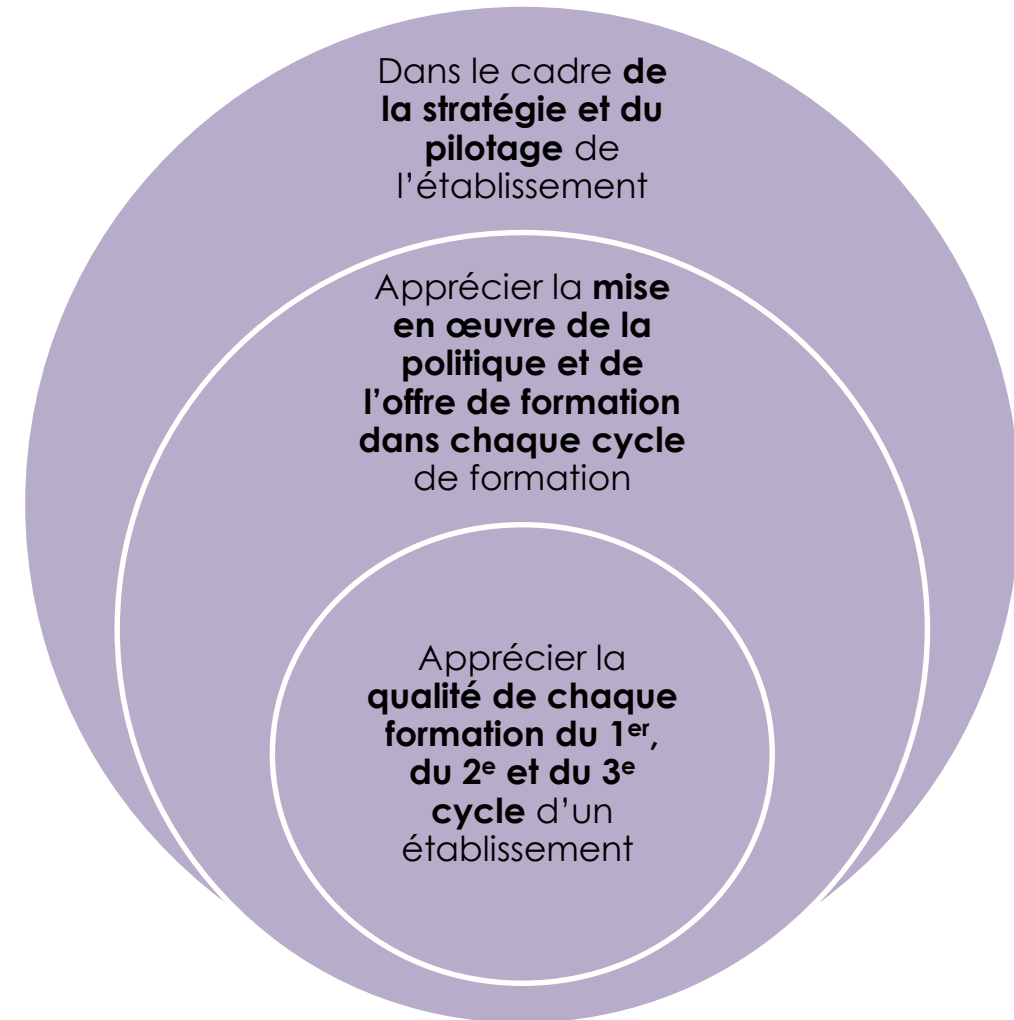
Par une évaluation appuyée sur des données objectivables, appréciées sur la base d'ordres de grandeur nationaux

L'ÉVALUATION DES FORMATIONS ARTICULÉE À L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Une évaluation du lien stratégie-moyens-résultats de l'établissement (politique de la formation) et des formations

par l'analyse de la **déclinaison de la politique de formation** de l'établissement :

- par cycle
- par formation



VAGUE E

RÉFÉRENTIELS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS



RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Des référentiels construits en miroir avec le référentiel de l'évaluation des établissements (domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus ») pour permettre d'apprécier, de manière intégrée :

- La déclinaison de la politique d'établissement dans les formations
- La manière dont les formations se saisissent de la politique de l'établissement et développent leurs propres initiatives

Des référentiels établissement et formations mis en cohérence avec le référentiel national qualité (Qualiopi) pour permettre la certification qualité des établissements de l'ESR sur la base de l'évaluation par le Hcéres.

Des référentiels qui permettent une évaluation qui s'opère au niveau accrédité :

- **Mention** : DEUST, L, LP, BUT (spécialité), M
- **Option** : DNA, DNSEP
- **Diplômé accrédité** : DFA, DFG, diplôme d'État, capacités, DEEA, DEA, DEP
- **Doctorat** : formation doctorale dans le périmètre d'une école doctorale



RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

- Un « **socle commun** » aux 3 cycles de formation articulé autour de **4 domaines** ;
- **Trois référentiels tenant compte des spécificités des cycles de formation** :

Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle

DEUST, Licence, LP, BUT,
Master,
Formations de santé,
Grades L et M
(13 références, 37 critères)

Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle du domaine de la culture

DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DEP
(11 références 19 critères)

Référentiel du 3^e cycle

Formations doctorales dans le
périmètre de chaque ED.
(14 références, 52 critères,
1 domaine « projet »
supplémentaire pour les ED en
restructuration)

Des **modulations possibles** pour tenir compte des spécificités des formations et des établissements. Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)

ÉVOLUTIONS DES RÉFÉRENTIELS

Des critères formulés chacun comme un attendu du rapport d'autoévaluation.

Une actualisation des critères au regard des réformes et des politiques publiques ayant pris de l'importance dans le domaine des formations :

- Pédagogie, formation professionnelle (certification qualité), internationalisation, formation à et par la recherche
- Développement durable, intégrité scientifique

Un accent mis sur :

- Les **actions concrètes** mises en œuvre dans les formations (contenus des formations, dispositifs).
- Les **résultats des parcours** des étudiants/doctorants (de leur recrutement à leur devenir).
- Les **moyens RH et financiers** dont bénéficient les formations.



RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 13 références, 37 critères :

- La **politique et la caractérisation de la formation** (4 réf., 17 critères).
- L'**organisation pédagogique** de la formation (4 réf., 9 critères).
- L'**attractivité, la performance et la pertinence de la formation** (3 réf., 4 critères).
- Le **pilotage et l'amélioration continue** de la formation (2 réf., 7 critères).

RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE FORMATIONS CULTURE

Une version du référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle qui tient compte de la **taille et de l'organisation d'une école d'art et de design**

- ❖ Seuls les **références/critères** (11 réf., 19 critères) qui appellent des **spécificités par diplôme** y sont retenus
- ❖ Les **autres références/critères** (2 réf., 18 critères) sont appréciés **dans le cadre de l'évaluation de l'établissement**



RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE

Un référentiel d'évaluation de la formation doctorale définie et mise en œuvre dans le périmètre de chaque école doctorale

- **Inscription du doctorat dans la politique de formation de l'établissement** : formation à la recherche, expérience professionnelle du doctorant, encadrement du doctorat, accompagnement des HDR.
- **Inscription du doctorat dans la politique de recherche de l'établissement** : formation par la recherche, participation des doctorants à la vie et à la production scientifique de l'établissement.
- **Inscription du doctorat dans la politique partenariale de l'établissement** : internationalisation du doctorat, inscription dans la politique de site.

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 14 références, 52 critères :

- ❖ La **politique de la formation doctorale** menée dans le périmètre de l'école doctorale (5 réf., 23 critères).
- ❖ Les **dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement** des doctorants (4 réf., 17 critères).
- ❖ **L'attractivité, la performance et la pertinence** de la formation doctorale (3 réf., 5 critères).
- ❖ Le **pilotage et l'amélioration continue de la formation** doctorale (2 réf., 7 critères)

VAGUE E

PROCESSUS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

DES PRINCIPES INCHANGÉS



Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des formations



Une évaluation collégiale, menée par les pairs



Une évaluation transparente, impartiale (attention particulière portée aux liens d'intérêt) **et contradictoire** (recueil des erreurs factuelles et des observations de l'établissement sur les appréciations du comité d'experts)

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un processus d'évaluation du 1^{er} et du 2^e cycle organisé en deux phases :

Universités et écoles d'ingénieur :

Phase bilan (juin à février) :

- étude des dossiers d'autoévaluation
- Entretiens à distance :
 - * responsables du pilotage politique et administratif des formations
 - * responsables d'un échantillon de panels de formations par cycle

Phase projet (avril à juin) :

- Étude des fiches-projets de certaines formations
- Entretiens à distance ou sur site :
 - *responsables d'un panel de formations (nouvelles, problématiques)

Écoles du domaine de la culture :

Phase bilan (septembre à février) :

- Étude des dossiers d'autoévaluation
- Entretiens dans le cadre de la visite de l'évaluation institutionnelle

Phase projet (avril à juin) :

- Étude du dossier d'accréditation
- Étude des fiches-projets des formations

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un processus d'évaluation du 3^e cycle organisé en une phase conjointe :

Phase conjointe bilan et projet (juin à février :

- étude des dossiers d'autoévaluation
- entretiens sur site :
 - *responsables du pilotage politique et administratif de la formation doctorale
 - *responsables de la formation doctorale
 - *panel de doctorants de chaque ED

LES MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU BILAN DES FORMATIONS

L'évaluation externe du bilan des formations s'appuie sur les dossiers d'autoévaluation des formations et de l'établissement :



L'autoévaluation de chaque formation, fondée sur les référentiels d'évaluation des formations du Hcéres et incluant :



Une analyse des références et des critères fondée sur des éléments de preuve systématique : données qualitatives, données quantitatives, documents ayant valeur de preuve en nombre réduit ;



Un auto-positionnement de la formation sur chaque critère du référentiel (échelle de 1 à 5, niveaux définis) ;



L'autoévaluation de la politique de formation menée dans le cadre de l'autoévaluation institutionnelle (fondée sur le domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus » du référentiel d'évaluation des établissements)

LES MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU BILAN DES FORMATIONS



Le dossier d'autoévaluation (DAE) de chaque formation suppose des réponses individualisées à chaque référence, qui prennent en compte les divers critères de celle-ci.

Composition des dossiers d'autoévaluation des formations :

- un rapport d'autoévaluation,
- annexes en nombre réduit (cf. [Liste de documents à fournir pour l'évaluation du bilan](#)).

Format du rapport d'autoévaluation

- **1^{er} et 2^e cycle** : un document unique rassemblant les données qualitatives et quantitatives (Excel, DAE 11, DAE 21, DAE 22)
- **1^{er} et 2^e cycle du domaine de la culture** :
 - un document rassemblant les données qualitatives (fichier texte, DAE 01)
 - un tableau de données (Excel, DAE 02)
- **3^e cycle** :
 - un document rassemblant les données qualitatives (fichier texte, DAE 31)
 - un tableau de données (Excel, DAE 32)

Appui sur le DAE de l'établissement (notamment « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus »).



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION

Une évaluation du projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation

Une évaluation du projet centrée sur :

- **les nouveautés et les évolutions dans les 4 domaines du référentiel**, prévues pour la prochaine accréditation,
- la réponse aux **recommandations du Hcéres**.

Une évaluation allégée du projet de l'offre de formation pour les universités et les écoles d'ingénieur :

- Un **tableau de l'offre de formation en demande d'accréditation**
- Une **fiche-projet pour certaines catégories de formations** :
 - Création ex-nihilo
 - Création à partir d'une restructuration (changement d'intitulé, fusion, scission)
 - Renouvellement d'accréditation après un avis défavorable ou réservé

*Pas de dépôt auprès du Hcéres d'un projet de l'offre de l'établissement



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION

Une évaluation du projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation

Une évaluation du projet de l'offre de formation des écoles du domaine de la culture en deux volets :

- un **dossier d'accréditation de l'école** (incluant un tableau d'évolution de l'offre de formation)
- Une **fiche-projet par formation** modulée en fonction de la nature de l'évolution envisagée (reconduction à l'identique > création ex-nihilo)



LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

Phase bilan

Des rapports d'évaluation du bilan de chaque formation et de chaque cycle (universités)

- Des **rapports formation et cycle** mettant en exergue, pour chaque référence du référentiel, ses résultats étayés et contextualisés.
- Des **rapports formation incluant un avis du Hcéres en vue de l'accréditation** (universités, écoles d'ingénieur)

Phase projet

Universités et écoles d'ingénieur :

- **Les avis du Hcéres en vue de l'accréditation** (avec une présentation de l'évolution de l'offre de formation)

Écoles du domaine de la culture :

- Un **rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation** :
 - mettant en exergue, pour chaque domaine du référentiel, les évolutions et les réponses aux recommandations du Hcéres.
 - incluant les avis du Hcéres en vue de l'accréditation



LES COMITÉS D'EXPERTS

Une organisation des comités d'évaluation cohérente avec l'évaluation intégrée :

Pour chaque université :

- 1 comité 1^{er} et 2^e cycle commun ou deux comités séparés en fonction de la taille de l'établissement,
 - 1 comité 3^e cycle en fonction de la taille de l'établissement.
- * Évaluation des formations portées par les écoles d'ingénieur par les comités des universités du site.
- * Évaluation des formations portées par les écoles autonomes du domaine de la culture par le comité d'évaluation institutionnelle

Chaque établissement a un conseiller scientifique référent qui :

- est l'interlocuteur privilégié de l'établissement,
- suit la totalité des comités de l'établissement, sauf exception liée à la taille de l'établissement,
- est responsable de la cohérence de l'évaluation des formations et des cycles,
- est le référent des deux autres départements (DEE et DER) pour l'évaluation intégrée.

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle

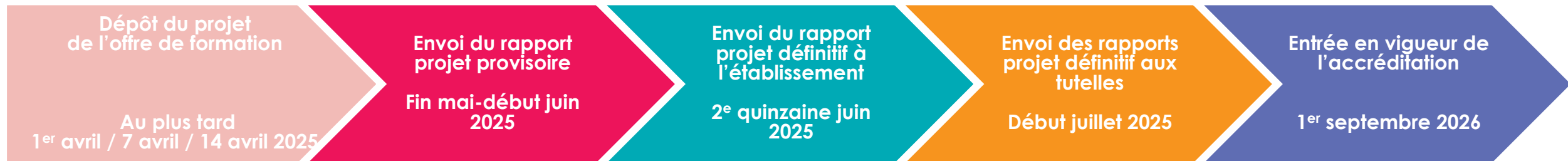


Étapes de l'évaluation du projet des formations du 1^{er} et du 2^e cycle



CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DES ÉCOLES DU DOMAINE CULTURE (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du projet des formations du 1^{er} et du 2^e cycle



CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du bilan et du projet des formations du 3^e cycle

Dépôt des dossiers
d'autoévaluation

Au plus tard
14 juin 2024

Entretiens

1^{re} quinzaine
novembre 2024

Envoi des rapports
provisoires

Début février 2025

Retour des
observations

Début mars 2025

Étapes en vue de l'accréditation 3^e cycle

Dépôt des réponses aux
recommandations du Hcéres

Au plus tard
1^{er} avril 2025

Envoi des rapports
définitifs à
l'établissement et à
la DGESIP

Avril 2025

Entrée en vigueur
de l'accréditation

1^{er} septembre 2026

CALENDRIER DE PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1. **Octobre-Novembre 2023 : ateliers thématiques « Présentation de l'évaluation des formations » sur site** (Cf. courrier du 20 juin 2023) :

- Site Paris-Saclay et IPP : 12 octobre (matin)
- Site CY Cergy : 19 octobre (matin)
- Site Lille : 26 octobre (matin)
- Site A2U : 9 novembre (matin)
- Site Paris-Lumière : 16 novembre (matin)
- Site Paris-Est Sup : 16 novembre (après-midi)

2. **Novembre-décembre 2023** : rencontres entre le département d'évaluation des formations du Hcéres et les équipes de pilotage des formations des établissements (modalités de l'évaluation, points particuliers, etc.).

RESSOURCES POUR L'AUTOÉVALUATION

Outre les référentiels, un certain nombre de **documents** sont publiés sur le **site du Hcéres, pour accompagner** au mieux les établissements **dans l'évaluation du bilan et du projet des formations.**

- [Processus d'évaluation des formations](#)
- [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)
- [Liste de documents pour l'évaluation des formations](#)
- [Glossaire pour l'évaluation des formations](#)

Phase bilan :

- Trames des dossiers d'autoévaluation (par cycle)

Phase projet :

- Trames des dossiers d'accréditation (établissement, formations)

CONTACTS

Lynne **FRANJIE**, Directrice du département d'Évaluation des formations, lynne.franjie@hceres.fr

Pour toute question :

- Processus global : dir. formations@hceres.fr
- 1^{er} et 2^e cycle : formations@hceres.fr
- 3^e cycle : formations-doctorales@hceres.fr
- Écoles du domaine de la culture (écoles d'art, de design, d'architecture et de paysage) : formations-culture@hceres.fr

Département d'évaluation de la recherche (DER)

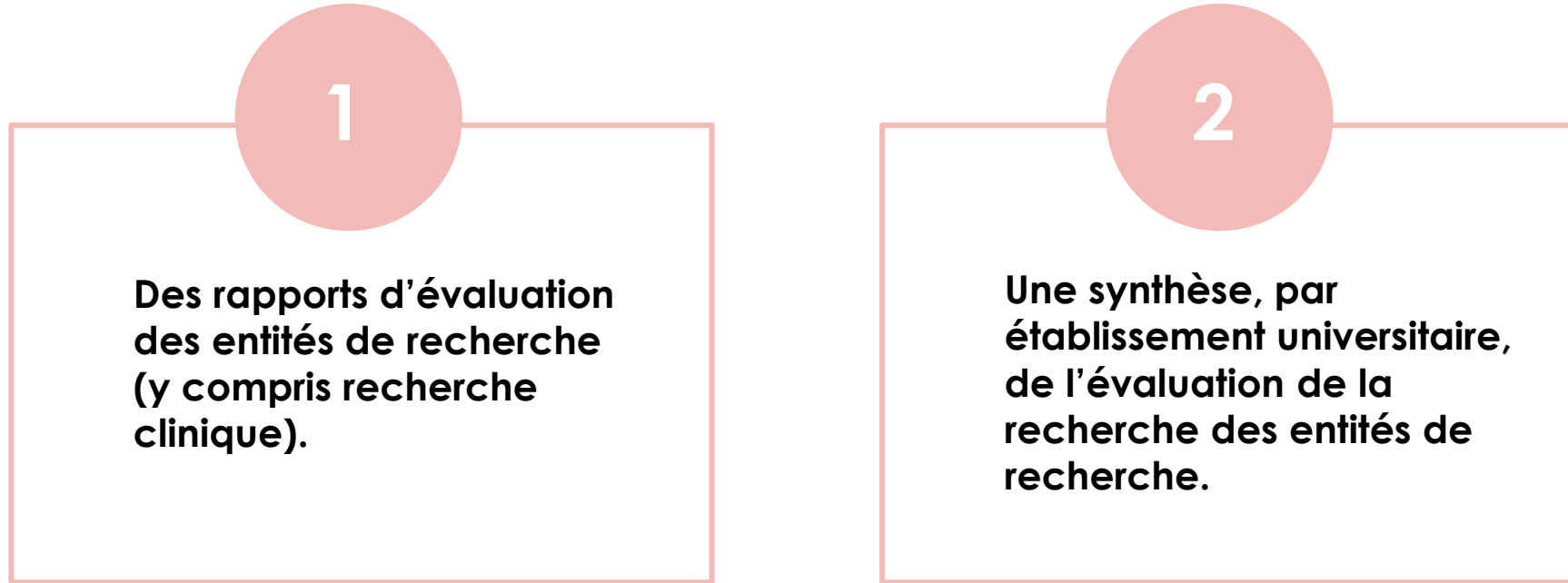
PROCESSUS ET RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ENTITÉS DE RECHERCHE VAGUE E

Éric Saint-Aman
Directeur du DER
28 septembre 2023



LE DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

LE DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE PRODUIT :



Articuler l'évaluation des ER avec l'évaluation des établissements en adoptant une approche *longitudinale* de l'évaluation de la recherche, allant :

- de l'évaluation de ses « briques de base »,
- à celle de la politique recherche de l'établissement.

1 - ÉVALUATION DES ENTITÉS DE RECHERCHE



QUELQUES DONNÉES



526 entités de recherche attendues pour la vague, 5 CIC et 8 UMIFRE.

Par domaine, la répartition est :

197
UR SHS

202
UR ST

127
UR SVE

La liste des entités à évaluer a été établie à partir des déclarations des établissements.

ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

Une appréciation

contextualisée des laboratoires, tenant compte du profil d'activités, que les laboratoires définissent, et de l'environnement institutionnel et territorial, que les laboratoires décrivent.

Une approche qualitative s'appuyant sur un portfolio.

Les données quantitatives de production, utilisées de façon responsable, viennent en soutien de l'analyse qualitative.

Une évaluation menée par un

comité de pairs (experts-panels, experts institutionnels, experts complémentaires, experts PAR).

Une approche fondée sur l'**autoévaluation du bilan**.

La prise en compte de la **trajectoire de l'unité de recherche**.

Deux documents à renseigner : le document d'autoévaluation et le fichier des données de caractérisation et de production.

LA TRAME DU DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION (1)

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LE CONTRAT EN COURS

2 - INTRODUCTION DU PORTFOLIO

3 - AUTOÉVALUATION DU BILAN

4 - TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

LA TRAME DU DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION (2)

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LE CONTRAT EN COURS

Identification de l'unité	
Présentation de l'unité	
Les thématiques scientifiques et leurs enjeux	
Profil d'activités liées à la recherche	
Environnement de recherche	
Prise en compte des recommandations du précédent rapport	

LA TRAME DU DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION (3)

2. INTRODUCTION DU PORTFOLIO

Le portfolio fait l'objet d'une introduction qui décrit sa composition et qui justifie les choix opérés dans sa composition.

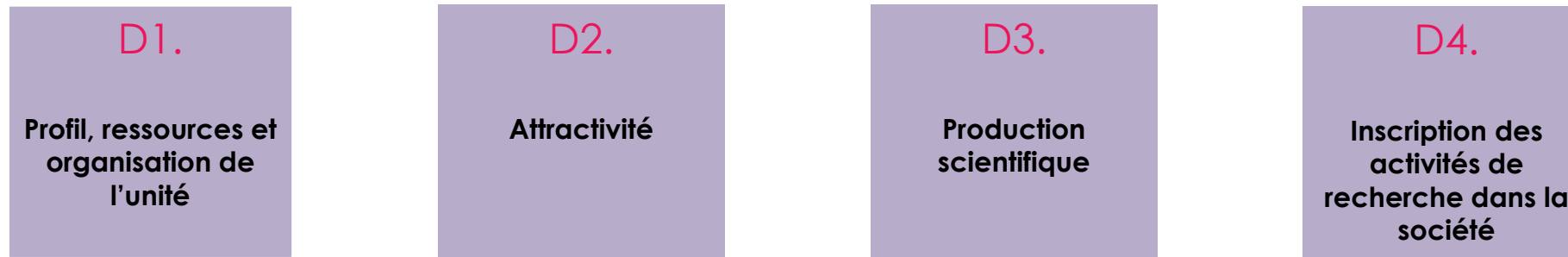
Le support de l'évaluation qualitative des activités de l'unité.

Un ensemble d'éléments que l'unité juge représentatifs de ses activités, de ses missions et de son environnement de recherche.

LA TRAME DU DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION (4)

3. AUTOÉVALUATION DU BILAN

Un référentiel composé de quatre domaines d'évaluation :



Des domaines déclinés en une série de références :

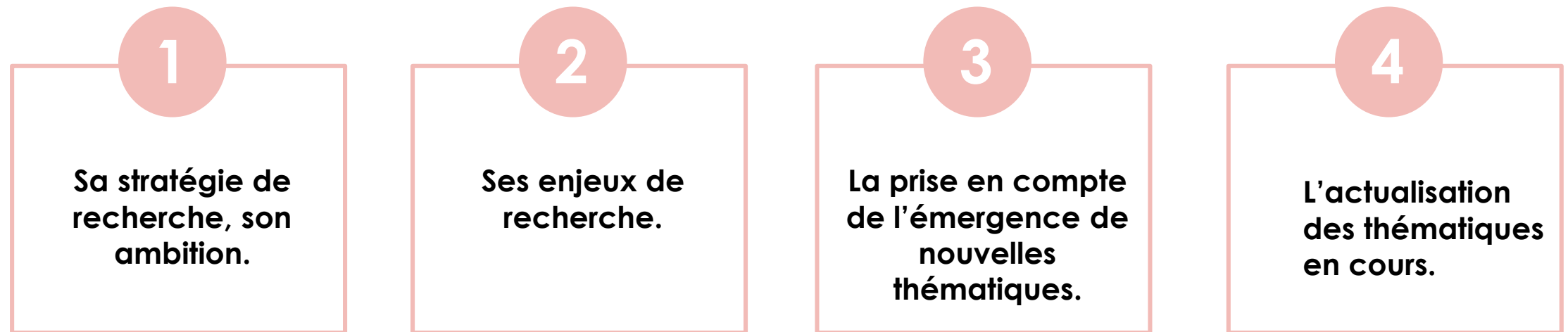
- **D1** : 3 références relatives à l'adéquation de la politique recherche de l'unité avec son potentiel humain, ses moyens financiers et logistiques, et avec les pratiques responsables en matière de ressources humaines, de sécurité, et d'empreinte environnementale.
- **D2** : 4 références portant sur le rayonnement scientifique de l'unité, sur la qualité de sa politique d'encadrement et d'accueil, sur sa capacité d'obtenir des financements sur appels à projets compétitifs, et sur la qualité de ses équipements et de leur gestion.
- **D3** : 3 références touchant aux aspects qualitatifs, quantitatifs et éthiques de la production scientifique.
- **D4** : 3 références portant sur les interactions de l'unité avec les acteurs du monde non-académique, sur les produits de sa recherche à destination des acteurs socio-économiques et sur les interventions de ses personnels dans la sphère publique.

LA TRAME DU DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION (5)

4. TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Elle est entendue selon deux dimensions :

- la dynamique de recherche,
- l'organisation de l'unité.



L'unité met en regard son organisation.

Elle montre comment sa méthodologie et ses évolutions ont servi ses objectifs scientifiques et comment sa future structuration pourra répondre à son ambition.

LES DONNÉES DE CARACTÉRISATION ET DE PRODUCTION

Un fichier de 8 onglets :

- ◆ 1. Informations administratives
- ◆ 2.1. Composition de l'UR (pré-remplissage possible)
- ◆ 2.2. RH en doctorat (export possible à partir de l'espace ADUM)
- ◆ 3. Production scientifique (identifiant HAL)
- ◆ 4. Ressources financières
- ◆ 5. Indices de reconnaissance
- ◆ 6. Activités contractuelles et valorisation
- ◆ 7. Données du prochain contrat (copier-coller possible à partir de 2.1.)

2 – LES SYNTHÈSES « RECHERCHE »



SYNTHÈSES « RECHERCHE » D'ÉTABLISSEMENT

1. Ces synthèses proposent à la fois une **caractérisation de la recherche de l'établissement** (incluant un volet sur l'implication des organismes) et une **analyse des résultats de l'évaluation des entités de recherche**. Elles peuvent être adaptées en fonction du dialogue amont avec les établissements.
2. Elles **prennent en considération les objets non évalués** (labex, IHU, pôles de compétitivité, etc.) et bénéficient des données fournies par l'OST.
3. Le périmètre des UR est **vérifié avec l'établissement**.
4. Elles sont destinées :
 - aux experts en charge de l'évaluation de la politique recherche des établissements dans le cadre de l'évaluation intégrée,
 - aux établissements, aux organismes de recherche, à la DGRI, à la DGESIP, aux cabinets ministériels, aux régions, aux rectorats.
5. Elles sont **rendues publiques**.

3 - LE CALENDRIER



LE CALENDRIER (1)

1. **Octobre 2023** : ateliers thématiques recherche sur site (Cf. courrier du 20 juin 2023) :

Site Institut Polytechnique Paris (IPP) : 11 octobre (après-midi)

Site Université Paris Saclay (UPS) : 12 octobre (matin et après-midi)

Site CY Cergy Paris Université : 19 octobre (matin)

Site Université de Lille : 26 octobre (matin et après-midi)

Site Université Polytechnique des Hauts-de-Seine (UPHF) : 27 octobre (matin)

Site Université Picardie Jules Verne (UPJV) : 09 novembre (matin)

Université Paris Nanterre (Paris 10) et Site Université Vincennes Saint-Denis (Paris 8) : 16 novembre (matin)

Site Université Paris-Est Créteil (UPEC) : 16 novembre (après-midi)

Visio avec l'université de la Réunion : 17 novembre (après-midi)

2. **Novembre-Décembre 2023** : visioconférences dans le cadre du dialogue amont entre le département d'évaluation de la recherche du Hcéres et les gouvernances recherche des établissements (SF, modalités des entretiens, périmètre de la synthèse recherche, points particuliers).

3. **Janvier 2024** : premiers contacts des Conseillers Scientifiques (CS) avec les DU.

4. **31 mai 2024** : dépôt des DAE.

LE CALENDRIER (2)

4. **Date limite de fin des entretiens** des comités d'experts avec les unités de recherche dans l'ordre des sites suivants :

- Institut Catholique de Lille ; UPJV : jusqu'au 4 novembre 2024
- Université d'Artois ; ULCO ; UPHF ; UTC : jusqu'au 18 novembre 2024
- Université de Lille : jusqu'au 25 novembre 2024
- CY Cergy Paris Université : jusqu'au 2 décembre 2024
- École Centrale Lille : jusqu'au 9 décembre 2024
- UPEC ; Université Gustave Eiffel : jusqu'au 16 décembre 2024
- ENPC ; Paris 8 ; Paris 10 : jusqu'au 30 décembre 2024
- Université Paris Saclay : jusqu'au 13 janvier 2025
- IPP : jusqu'au 27 janvier 2025
- Université de la Réunion : jusqu'au 3 février 2025

CONTACTS

RECHERCHE

Éric SAINT-AMAN	DIRECTEUR	eric.saint-aman@hceres.fr
Olivier BONNEAU	DIRECTEUR ADJOINT	olivier.bonneau@hceres.fr
Astrid LANOUE	CHEF DE DÉPARTEMENT	01.55.55.62.54
Laura ARMALET	CHEF DE DÉPARTEMENT ADJOINTE	01.55.55.60.92
Marie-Laure TAILLIBERT	CHARGÉE DE MISSION ADMINISTRATIVE	01.55.55.61.18

Pour toute question : DIR.DER@HCERES.FR

Département du numérique et des données (DND)

LE DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE SUPPORT À L'ÉVALUATION

Claude Guéant
Directeur du DND
28 septembre 2023



LE DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE SUPPORT À L'ÉVALUATION



LE DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE SUPPORT À L'ÉVALUATION

Définition des
attendus

Préparation
des données

Test
des données

Dépôt des dossiers
d'autoévaluation



www.hceres.fr 



Référentiel d'évaluation
Dossiers d'autoévaluation
Calendrier



Foire aux questions
Tutoriels



Contacts

LE DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE SUPPORT À L'ÉVALUATION

Définition des
attendus

**Préparation
des données**

Test
des données

Dépôt des dossiers
d'autoévaluation



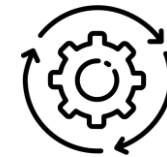
monevaluation.hceres.fr/hal 



Simplification de
la collecte des données



HAL ANR
ADUM Amethis



Possibilité d'automatiser la
saisie des tableaux de
données à partir d'exports de
vos systèmes d'information
(contactez nous)

LE DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE SUPPORT À L'ÉVALUATION

Définition des
attendus

Préparation
des données

**Test
des données**

Dépôt des dossiers
d'autoévaluation



monevaluation.hceres.fr/test 



Assurer la qualité
des données
fournies aux experts



Ouverture dès
janvier 2024



Webconférence sur
l'utilisation de
la plateformes de
test des données

LE DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE SUPPORT À L'ÉVALUATION

Définition des
attendus

Préparation
des données

Test
des données

**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation**



monevaluation.hceres.fr/depot 



Plateforme commune au
Hcéres et la CEFDG



Atelier en visio
chaque semaine
pendant la période de
dépôt



Génération de tableaux
de bord
à destination des experts,
à partir des données
déposées

CONTACTS

Claude GUÉANT	DIRECTEUR	06.61.74.82.51
Jean-Christophe MARTIN	ADJOINT AU DIRECTEUR	01.55.55.63.22
Corine MOURADIAN	CHEFFE DE SERVICE APPLICATIONS MÉTIERS & DONNÉES	01.55.55.64.10

Pour toute question : dir.dnd@hceres.fr



hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)